

DEMANDE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

* = champs obligatoires

1 PROPRIÉTAIRE DEMANDEUR

Je soussigné(e)*, Madame Monsieur, Autre : _____
 Raison sociale (pour les professionnels) : _____

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de naissance* : _____ Lieu de naissance : _____

N° SIRET (pour les professionnels)* : _____

Téléphone* : _____ Mobile : _____ Courriel* : _____

Demeurant au n° : _____ Rue* : _____

Bâtiment : _____ Étage : _____ N° appartement/lotissement : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

2 BRANCHEMENT

Adresse

Étage, appartement, porte : _____ Numéro* : _____ bis, ter : _____

Rue* : _____

Lotissement : _____ N° de lot : _____

Lieu-dit : _____

Boîte postale : _____ Cedex : _____ Code postal* : _____

Commune* : _____

Références cadastrales*

Section : _____ Numéro de parcelle : _____ Surface : _____ m²

3 PROJET

Nature du projet*

Construction neuve → Permis de construire numéro : _____ Délivré le _____ *

Bâtiment existant Extension Viabilisation Autre : _____

Type d'immeuble*

Habitation individuelle → Nombre de logements : _____ Nombre de pièces par logement : _____

Habitat collectif → Nombre de logements : _____ Nombre de pièces par logement : _____

Autre (description) : _____

Nature de l'activité : _____ Code APE : _____

Si restaurant, nombre de couverts : _____ Si hôtel, nombre de chambres : _____

A défaut, nombre d'employés : _____

Pour le calcul du montant de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), seules les caractéristiques du projet telles que décrites à la demande de permis de construire seront prises en considération (nombre de pièces notamment).

4 TYPE DE DEMANDE*

- Demande de création d'un regard de branchement en limite de propriété
- Profondeur souhaitée du branchement : m
- Demande d'autorisation du déversement des eaux usées suite au raccordement des installations intérieures de l'habitation sur le regard de branchement

INFORMATIONS

VOS OBLIGATIONS

- L'exécution de la partie publique du branchement particulier, jusque, et y compris le regard de branchement, sera assurée exclusivement sous le contrôle de Réseau31.
- Les travaux d'installations privatives d'assainissement, et notamment la pose des conduites souterraines, ne peuvent en aucun cas être commencés avant l'exécution de la partie publique du branchement et la délivrance, par Réseau31, de l'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement.
- Si le propriétaire devait ne pas se conformer aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement collectif de Réseau31, il serait entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation et peut se voir opposer des pénalités financières ou techniques.
- La redevance d'assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordable au réseau public d'assainissement (part fixe et part variable) basée sur la consommation relevée au compteur d'eau potable.
- Le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique, être expressément autorisé par Réseau31 et, le cas échéant, respecter les prescriptions spécifiques liées à ce déversement.
- Le déversement d'eaux usées assimilées domestique est accordé de droit suivant les prescriptions du Règlement d'Assainissement Collectif de Réseau31 et sur la base de la présente déclaration.

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER

- Plan de situation de la construction ou du terrain avec indication des rues adjacentes
- Plan de masse faisant apparaître la construction, les limites de propriété de la parcelle, le tracé du branchement, l'emplacement souhaité du regard abritant le compteur d'eau potable
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois, dans le cas où le demandeur est un professionnel
- Copie de votre carte d'identité

VOTRE CENTRE D'EXPLOITATION

À retrouver sur le site www.reseau31.fr dans l'encadré « Vos démarches » de la page d'accueil, puis « Sélectionnez votre commune ».

À COMPLÉTER ET RETOURNER À VOTRE CENTRE D'EXPLOITATION RÉSEAU31

- J'ai pris connaissance du fait que la création du branchement rend exigible la redevance assainissement à compter de la date de début de l'abonnement à l'eau potable.*

Fait à
Le

Signature du demandeur (propriétaire)* :

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions précisées au verso du document et du Règlement de Service en vigueur disponible à l'adresse www.reseau31.fr ou communiqué par papier sur simple demande.

MENTIONS LÉGALES SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de Réseau31 dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de la paierie départementale. Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec Réseau31, augmentée, le cas échéant, des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Réseau31.